

RENTRÉE 2018 – UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

La CVEC – Contribution Vie Étudiante et de Campus

Sont concernés tous les étudiants ou futurs étudiants inscrits en formation initiale dans l'Enseignement Supérieur

Ne sont pas exonérés, les étudiants

- non boursiers
- étrangers boursiers :
du gouvernement français (BGF)
ou d'un gouvernement étranger (BGE)
- en apprentissage

Sont exonérés, les étudiants

Boursiers sur critères sociaux

avec
un dossier en cours
de traitement

avec
un dossier
validé

- Réfugiés
- Bénéficiaires de la
protection subsidiaire
- Demandeurs d'asile

Inscription sur le site cvec.etudiant.gouv.fr

Paiement 90 € à partir du 1^{er} juillet

Par carte bancaire
sur le site : **Attestation délivrée
immédiatement**

ou

En espèces via Eficash
Surcoût : +5 €
uniquement en bureau de Poste :
Attestation délivrée en 48h

À partir du 1^{er} juillet
Obtention de l'attestation
d'exonération sur le site
cvec.etudiant.gouv.fr :
**Attestation délivrée
immédiatement**

Fourniture des
Pièces Justificatives
au CROUS
qui statue
sous 48h00
soit ou

Délivrance de l'attestation d'acquiescement permettant l'inscription à l'Université d'Orléans

**Attention : seuls les boursiers ayant payé la CVEC pourront demander le remboursement,
et uniquement entre le 01/10/18 et le 31/05/19**